## Département des Côtes d'Armor **Mairie**



Le Maire, **Gérard KERNEC** 

Affaire suivie par : Mfrançoise Lapous

**OBJET**: réunion du conseil municipal

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal, qui aura lieu le :

Mercredi 7 décembre 2016 Salle de la Mairie 18 h 00

## **ORDRE DU JOUR**

- Sivom du Saint-Ethurien

  - ✓ Point sur le dossier de dissolution
     ✓ Création d'un emploi au 1er janvier 2017
- Affaires foncières :
  - ✓ Bien vacant et sans maître : incorporation parcelle D 923 dans le domaine communal
     ✓ Acquisition parcelle Hent ar Penker en bordure de la Rd 132
- Finances:
  - ✓ Décisions modificatives des budgets
  - √ Tarifs et loyers communaux
- Questions informations diverses



E-mail: mairie.vieuxmarche@orange.fr

Affiché le

ID: 022-212203871-20161207-2016\_6\_1-DE

## DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU 07 DECEMBRE 2016**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal

doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la

séance: 13

Date de la convocation : 29 novembre 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE SEPT DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - M GOUJON - P PRIGENT - HAMON R -

C STEPHANE Absents : M DISEZ

Procurations: JY GUENO donne procuration à G KERNEC

Secrétaire de séance : A GARZUEL

N°: DELIB-2016-6-1

## Sivom du Saint-Ethurien : dissolution

Suite au dépôt du dossier de transfert de personnel au Comité Technique et après avoir rencontré le Centre de Gestion sur les questions relatives aux différentes conventions, il s'avère que la solution retenue lors du conseil municipal du 22 septembre dernier est préjudiciable aux agents et complexe en termes de mise en œuvre et de suivi.

Monsieur Le Maire propose une nouvelle délibération.

Les communes de Plouaret de de Vieux-Marché, le comité syndical du SIVOM du Saint-Ethurien, ont d'un commun accord convenu de dissoudre le SIVOM par délibérations concordantes fin 2015.

Au cours de 1er semestre 2016, le SIVOM a fait intervenir 3 prestataires pour l'accompagner dans cette démarche, chaque commune apportant les contributions nécessaires au paiement des prestations. Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu y compris avec les personnels concernés. Au terme de ces travaux les principes suivants se dessinent :

#### Bien immobiliers:

Chaque commune reçoit la pleine propriété des immeubles situés sur son territoire et reprend le cas échéant les prêts affectés aux dits-immeubles, étant ici rapporté que les évaluations faites montrent que les biens à affecter à Plouaret et Vieux-Marché correspondent sensiblement au niveau des contributions respectives des deux communes dans le fonctionnement du SIVOM, à savoir 1/3 et 2/3.

## Biens mobiliers:

Ils sont pour l'essentiel composés de matériels roulants à caractère technique permettant l'entretien de la voirie et du bocage conformément à la vocation du SIVOM. Le matériel est vieillissant et le renouvellement a dû être différé en raison des capacités d'investissement limitées du SIVOM.

Il est convenu de répartir le matériel à l'amiable selon les besoins de chaque commune, et au prorata du niveau de contributions respectives des deux communes dans le fonctionnement du SIVOM, à savoir 1/3 et 2/3. De même que pour les immeubles les prêts attachés aux biens mobiliers seront pris en charge par la commune concernée.

Le matériel reçu par chaque commune sera entretenu par elle.

Par ailleurs, un ensemble de petits matériels, qui sera listé, sera affecté à chaque commune au prorata du niveau de contributions respectives des deux communes dans le fonctionnement du SIVOM, à savoir 1/3 et 2/3 et mis à disposition gratuitement à la commune voisine.

Affiché le

ID: 022-212203871-20161207-2016\_6\_1-DE

### Les Ressources Humaines :

Le SIVOM emploie 5 salariés, 4 sont affectés au service technique et l'un d'entre eux doit faire valoir ses droits à la retraite au cours de l'année 2017, un agent assure les tâches administratives du syndicat et est mis à disposition du Syndicat d'eau de Traou long pour un mi-temps.

Les principes suivants sont envisagés : Le salarié partant à la retraite sera affecté à la commune de Plouaret et une convention sera établie entre les deux communes pour une prise en charge au niveau des contributions respectives des deux communes dans le fonctionnement du SIVOM, à savoir 1/3 et 2/3.

Le poste administratif sera porté par le Syndicat d'eau de Traou long, qui devient de fait l'employeur principal. Une délibération a été prise à cet effet par le dit syndicat.

Ce dernier passera des conventions avec les communes de Plouaret de de Vieux-Marché pour le temps passé à leur service.

Les trois autres agents occupant des postes à caractère technique seront salariés des communes, un agent sera affecté administrativement à Vieux-Marché et deux à Plouaret. Une convention de mise à disposition sera établie pour chaque salarié, sur la base pour 1/3 temps au profit de Vieux-Marché et de 2/3 temps au profit de Plouaret.

Un travail d'harmonisation des prises de service est à effectuer pour faciliter la coordination des activités dans le respect des avantages existants.

Une convention d'entente sera établie entre les deux communes pour tous travaux et entretien sur les communes, nécessitant les compétences spécifiques des agents.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des démarches en cours et pris acte des orientations :

- Annule la délibération n° 2016-4-4 du 22 septembre 2016 et approuve la réécriture de celle présentée ce jour,
- Donne mandat à Monsieur Le Maire et aux représentants de la commune au comité syndical afin de mener à bien ce projet selon les orientations définies cidessus.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions d'entente, de mise à disposition du personnel technique avec la commune de Plouaret,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel administratif avec le Syndicat du Traou Long

DECISION: VOTE: Pour: 12 - Contre: 1 (P PRIGENT) - Abstention: 1 (M GOUJON)

Fait et délibéré à Vieux-Marché, Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,

Gérard KERNEC

Le Maire, Gérard KERNEC

Affiché le

ID: 022-212203871-20161207-2016\_6\_2-DE

#### DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU 07 DECEMBRE 2016**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal

doit être composé: 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la

séance: 13

Date de la convocation : 29 novembre 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE SEPT DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - M GOUJON - P PRIGENT - HAMON R -

C STEPHANE Absents : M DISEZ

Procurations: JY GUENO donne procuration à G KERNEC

Secrétaire de séance : A GARZUEL

N°: DELIB-2016-6-2

## Création d'un emploi au 1er janvier 2017

Pour faire suite à la dissolution du SIVOM au 31 décembre 2016, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, au service technique « voirie-espaces verts- bâtiments ».

Les missions confiées à l'agent sont les suivantes : agent polyvalent chargé des missions de nettoyage, entretien et maintenance des équipements sportifs, et autres bâtiments communaux ainsi que le soutien à la voirie.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la délibération n° 2015-5-25 du 7 décembre 2015 actant le principe de dissolution du SIVOM du Saint-Ethurien,

Vu la délibération n° 2016-6-1 du 7 décembre 2016, déterminant les principes de partage des biens immobiliers, mobiliers et de transfert/affectation des personnels,

## Le Conseil Municipal invité à se prononcer:

- Crée le poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet, au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget général 2017,
- Donne mandat à M Le Maire pour effectuer toutes les démarches liées au transfert
- Modifie en conséquence le tableau des emplois, et se présentant comme suit au 1er janvier 2017

		EN			
GRADES	CATEGORIE	CREES	POURVUS	DHS	
Filière administrative					
Rédacteur Principal de 1ère classe	В	1	1	35 H 00	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,	С	1	1	35 H 00	
Filière technique (voirie/espaces-ver	ts/bâtiments)				
Agent de maîtrise	С	3	3	35 H 00	

Affiché le

Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	С	1	1 10	: 022-21 <b>33934706</b> 016-207-2016_6_2-[
Filière technique (école)				
Agent de maîtrise	С	1	1	35 H 00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	С	1	1	35 H 00
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	1	1	34/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	С	1	1	28/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	- 1	32.30/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	С	1	- 1	30/35 <sup>ème</sup>

DECISION: VOTE: Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité affichée le.....

Pour copie conforme, Fait et délibéré à Vieux-Marché, Les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Gérard KERNEC

Le Maire, Gérard KERNEC

Affiché le

ID: 022-212203871-20161207-2016\_6\_3-DE

#### DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU 07 DECEMBRE 2016**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal

doit être composé: 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la

séance: 13

Date de la convocation : 29 novembre 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE SEPT DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - M GOUJON - P PRIGENT - HAMON R -

C STEPHANE Absents : M DISEZ

Procurations: JY GUENO donne procuration à G KERNEC

Secrétaire de séance : A GARZUEL

N°: DELIB-2016-6-3

#### Affaires foncières : Bien vacant et sans maître

Vu l'arrêté municipal portant constatation d'un bien vacant et sans maître sur le territoire de la Commune « Hent Tanguy Prigent », en date du 18 avril 2016 et notifié le 22 avril 2016 à Mme Le Sous-Préfet de Lannion,

Il s'agit de la parcelle cadastrée D 923 d'une contenance de 965 m².

Vu l'article L 1123-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Il est proposé d'incorporer cette parcelle dans le domaine communal.

Le conseil municipal invité à délibérer :

- Approuve la démarche d'incorporation dans le domaine communal,
- Charge l'Etude Notariale de Plouaret pour la rédaction de l'acte,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget primitif 2017 (frais d'acte)
- Autorise M Le Maire à signer l'ensemble des pièces concourant au bon déroulement de l'opération.

DECISION: VOTE: Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrêle de légalité par télétransmission le de légalité par télétransmission le de le de légalité par télétransmission le de le

Pour copie conforme, Fait et délibéré à Vieux-Marché, Les jour, mois et an susdits

1 4 DEC. 2016

Le Maire Gérard MENTION



Affiché le

ID: 022-212203871-20161207-2016\_6\_4-DE

## DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **SEANCE DU 07 DECEMBRE 2016**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal

doit être composé: 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la

séance: 13

Date de la convocation : 29 novembre 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE SEPT DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - M GOUJON - P PRIGENT - HAMON R -

C STEPHANE Absents : M DISEZ

Procurations: JY GUENO donne procuration à G KERNEC

Secrétaire de séance : A GARZUEL

N°: DELIB-2016-6-4

## Affaires foncières: acquisition parcelle AB 475 - Hent ar Penker

A la demande de la collectivité et afin de faciliter l'aménagement de la RD 132, M Sylvain JUHEL et Mme Valérie PRIGENT acceptent de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AB 475 d'une surface de 118 m².

La collectivité prendra à sa charge le transfert des compteurs des demandeurs.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- > Approuve l'acquisition de la parcelle AB 475 à l'euro symbolique,
- Accepte le transfert des compteurs sur la propriété des vendeurs,
- Charge l'Etude Notariale de Plouaret pour la rédaction de l'acte,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget primitif 2017,
- Autorise M Le Maire à signer l'ensemble des pièces concourant au bon déroulement de l'opération.

DECISION: VOTE: Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0

Pour copie **conforme**, Fait et **délibéré** à Vieux-Marché, Les jour, mois et an susdits





Envoyé en préfecture le 08/12/2016

Reçu en préfecture le 08/12/2016

Affiché le

ID : 022-212203871-20161207-2016\_6\_5-DE

# DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU 07 DECEMBRE 2016**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal

Nombre de conseillers qui assistent à la

doit être composé: 15

séance : 14

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 29 novembre 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE SEPT DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - M GOUJON - P PRIGENT - HAMON R -

C STEPHANE

Absents : M DISEZ

Procurations: J Y GUENO donne procuration à G KERNEC

Secrétaire de séance : A GARZUEL

N°: DELIB-2016-6-5

#### Décisions modificatives n° 3

Vu la délibération n° 2016-2-10 du 3 mars 2016 relative à la clôture du budget du lotissement de Lanhouica.

Vu l'excédent de clôture s'élevant à la somme 60 079.14 €,

Monsieur Le Maire propose de voter les crédits nécessaires au règlement des dépenses et à l'encaissement des recettes et de procéder à des réajustements de fin d'exercice.

## Lotissement de Lanhouica :

#### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Mont	ant
011	615232	Réseaux	-14	908,13
65	6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes	14	907,96
65	658	Charges diverses de la gestion courante		0,17
			TOTAL	0,00

#### Budget général :

## Investissement

#### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21 2128		OPFI	Autres agencements et aménagements de terrain	900,05
21	21311	OPFI	Hôtel de ville	1 951,87
21	21318	OPFI	Autres bâtiments publics	3 639,21
21	2152	OPFI	Installations de voirie	693,67
23	2313	157	Constructions	-60 372,00
23	2315	157	Installations, matériel et outillage techniqu	-3 <b>600</b> ,00
TOTAL				-56787.20

Envoyé en préfecture le 08/12/2016 Reçu en préfecture le 08/12/2016 Affiché le

ID: 022-212203871-20161207-2016\_6\_5-DE

## **COMPTES RECETTES**

Chapitre	hapitre Article Opération Nature		Nature	Montant		
13	1321	157	État et établissements nationaux	7 500,00		
13	13251	132	GFP de rattachement	6 532,27		
13	1342	132	Amendes de police	1 375,00		
16	1641	ONA	Emprunts en euros	-94 287,23		
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	22 092,76		
TOTAL				-56787.20		

## **Fonctionnement**

## COMPTES DEPENSES

Chapitre Article		Nature	Montant		
023	023	Virement à la section d'investissement	22 092,76		
TOTAL			22 092.76		

## **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Nature Nature	Montant
042	722	Immobilisations corporelles	7 184,80
7 <mark>5</mark>	<mark>755</mark> 1	Excédent des budgets annexes à caractère admi	14 907,96
TOTAL			22 092.76

Le conseil municipal invité à se prononcer:

Approuve les modifications budgétaires présentées,

DECISION: VOTE: Pour:14 - Contre: 0 - Abstention: 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 8 DEC 2016 8 DEC 2016

Pour copie conforme, Fait et délibéré à Vieux-Marché, Les jour, mois et an susdits

Le Maire, Gérard KERNEC Le Maire, Gérard KERNEC

Affiché le

ID: 022-212203871-20161207-2016\_6\_6-DE

#### DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU 07 DECEMBRE 2016**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal

doit être composé: 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la

séance: 14

Date de la convocation : 29 novembre 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE SEPT DECEMBRE, à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G -CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - M DISEZ - M GOUJON - P PRIGENT -

HAMON R - C STEPHANE

Absents:

Procurations: JY GUENO donne procuration à G KERNEC

Secrétaire de séance : A GARZUEL

N°: DELIB-2016-6-6

## Tarifs et loyers communaux au 1er janvier 2017

Vu la délibération du 17 mars 2010 accordant une location annuelle gratuite du Capec aux associations communales et intercommunales dont Vieux-Marché est membre, Vu la délibération n° 2015-5-15 du 7 décembre 2015 fixant les loyers et tarifs communaux au 1er janvier 2016,

Il est proposé de fixer les tarifs et loyers ci-après au 1er janvier 2017:

CAPEC					
Caution		500.00			
Acompte versé à la signature du contrat non remboursable : 30 %		2 <mark>017</mark>			
Apéritif – vin d'honneur - loto	Particuliers Vieux-Marchois Extérieurs Associations Vieux-Marchoises et associations dont	110.00 220.00			
	Vx-Marché est membre Associations extérieures	70.00 220.00			
Bals (privés ou associatifs) – fest deiz - fest noz – séances récréatives	Particuliers Vieux-Marchois Extérieurs Associations Vieux-Marchoises et associations dont Vx-Marché est membre Associations extérieures	110.00 220.00 70.00 360.00			
Banquets et repas associatifs	Particuliers Vieux-Marchois Extérieurs Associations Vieux-Marchoises et associations dont Vx-Marché est membre Associations extérieures	200.00 400.00 120.00 400.00			
Réunions	Propositions extended	220.00			
Chauffage		50.00			

				Affict	né le	5
Vaisselle cassée ou				ID : C	22-212203871	-20161207-2016_6_6-DE
disparue			1 12	_	İ	
<ul> <li>Verres, couverts,</li> </ul>	I	_'unité	1		2.05	
assiettes			1			
1			-		<u> </u>	
<ul> <li>Plats de services,</li> </ul>	1	'unité	Tar	if d'	achat de	
saladiers, louches,	L	_ unite	rer	npla	cement	
écumoires, plats de				Ů.		
cuisson, brocs,						1
percolateur, etc						
	SALLE VICTOR HUGO		4			
Week end	Particuliers					
	Vieux-Marchois				125.00	
	Extérieurs				250.00	
Vin d'honneur, café	Particuliers	İ		9		
enterrement	Vieux-Marchois				50.00	
-	Extérieurs			$\perp$		
Chauffage					20.00	
Caution					500.00	
Acompte non remboursable					30 %	
	NS - convention d'occupation preca	ire				
Bechenneg Concession temporaire	Annuel – prix à l'hectare				127.00	N
Hent Tanguy Prigent	Mensuel (délib n°2015-3-15 du					
	6/7/2015)	S			30.00	
	CIMETIERE					
Concession simple 15 ans			47.5	- 1	50.00	
Concession simple 30 ans		- 11	95.0		100.00	
Concession simple 50 ans			263.9 95.0	_	265.00 100.00	
Concession double 15 ans Concession double 30 ans			190.0		200.00	
Concession double 50 ans			528.0		550.00	
Colombarium une porte			169.0		170.00	
Colombarium concess. 10 ans			263.9	-	265.00	
Colombarium concess, 20 ans			528.0		550.00	
Colombarium concess, 30 ans			739.0		750.00	
Photocopies : à l'unité	A4				0.40	
75	Recto-verso				0.60	
	A3				0.80	

IMMEUBLES - LOCATIONS							
	Date de la DERNIERE REVISION	MONTANT	Date de la NOUVELLE REVISION	MONTANT			
LOYERS CONVENTIONNES ETAT							
Rue ST Yves - LOG. A1	01/01/2016	286.37	01/01/2017	286.35			
Rue ST Yves - LOG. A2	«	288.36	«	288.34			
Rue ST Yves - LOG B	<b>«</b>	323.53	<b>«</b>	323.50			
PL.Déportés - LOG.BOUL.	«	428.86	«	428.83			
LOYERS NON CONVENTIONNES E	TAT						
4 Hent Gwilherm Dubourg - LOG D	01/01/16	380.0	00 01/01/2017	379.97			
4 Hent Gwilherm Dubourg - LOG G	"	380.0	00 "	379.97			
LA POSTE annuel	01/07/15	3557.4	43 01/07/2016	3566.20			
BAUX COMMERCIAUX : budget IMI	MOBILIER						
PL Déportés BOULANG.	28/01/16	478.	56 28/01/2017	Non connu			
PL.Déportés SALON DE COIFFURE	01/08/14	271.2	25 01/08/2017	1			

Logements: IRL: base 4ème trimestre 2014: 125.29 – indice 4ème trimestre 2015: 125.28

Coiffeuse : £ bail salon de coiffure: **révision** triennale en août base 190 € HT en 2001 à la signature du bail

Envoyé en préfecture le 14/12/2016 Reçu en préfecture le 14/12/2016 Affiché le

Indice du coût de la construction du 4ème trimestre 2001 : 114p<sub>ID : 022-212203871-20161207-2016\_6\_6-DE</sub>

 révision : moyenne des 4 derniers indices connus à la date de la révision, soit moyenne du 4ème trimestre 2013 : 1627.50.

Boulangerie : selon bail commercial : révision au 28 janvier chaque année.

Base prix loyer indiqué : 3ème trimestre 2010 : 102.36 - Indice des loyers commerciaux du 3ème

trimestre 2016 : non connu à ce jour

La Poste : bail commercial : base 2916 € en 2006 – révision en juillet

Base fixation du loyer : Indice du coût de la construction du 4ème trimestre 2005 : 1332 et présente

révision du 4ème trimestre 2015 : 1629

Logement boulanger : selon indice connu au 1er juillet, soit l'IRL du 3ème trimestre Base 3ème trimestre 2014 : 125.24 et révision 3ème trimestre 2015 : 125.26

Le conseil municipal invité à se prononcer :

Fixe les loyers et tarifs au 1er janvier 2017 comme indiqué ci-dessus,

DECISION: VOTE: Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Pour copie **conforme**, Fait et délibéré à Vieux-Marché, Les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Gérard KERNEC

Le Maire, Gérard-KERNEC